



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport du comité d'experts

Unité de Recherche :

Centre de Droit International (CEDIN),

EA 382

de l'Université Paris 10



mars 2008



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport du comité d'experts

Unité de Recherche :

Centre de Droit International (CEDIN)

- EA 382

de l'Université Paris 10



Section des unités
de recherche

Le Directeur

Jean-Jacques Aubert

mars 2008

Rapport du comité d'experts



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre de Droit International (CEDIN)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 382

Nom du directeur : P. DAILLIER

Université ou école principale :

Université Paris 10 Nanterre

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

22 janvier 2008

Membres du comité d'évaluation



Président :

M. André ROUX, Professeur à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3, Directeur du GERJC CNRS UMR 6201

Experts :

M. Philippe AUVERGNON, Dr-CNRS, Directeur du Centre de droit comparé du travail et la sécurité sociale (Bordeaux 4 UMR 5114)

Mme Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, Professeur à l'Université de Genève

M. François COLLART DUTILLEUL, Professeur à l'Université de Nantes

Mme Corinne SAINT-HALARY-HOUIN, Professeur à l'Université Toulouse 1

M. Yves SASSIER, Professeur à l'Université Paris 4

M. Jean-Louis BILON, DR-CNRS, Directeur de l'UMR 5815, Université de Montpellier 1

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Olivier BEAUD, Professeur à l'Université Paris 2, Panthéon-Assas

Observateurs



Délégué scientifique de l'AERES :

M. François de SAINT-BONNET

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

M. Antoine LYON-CAEN, Vice-président de l'Université Paris 10 Nanterre

Rapport du comité d'experts



1 • Présentation succincte de l'unité

- 7 PR, 5 MCF, 1 PAST
- 9 HDR
- 17 thèses soutenues
- 9 publiants pour 12 EC
- Nombre de doctorants : 119

2 • Déroulement de l'évaluation

L'évaluation de l'EA a été faite en présence du directeur du CEDIN et d'un autre professeur, ainsi que de l'actuelle secrétaire générale du CEDIN, doctorante.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Tant le rapport distribué que les fiches individuelles, et les discussions qui ont eu lieu, ont permis d'apprécier l'importance et la grande qualité des activités et travaux menés par les membres du CEDIN. L'EA est composée de sept professeurs et de cinq maîtres de conférence qui tous participent à un grand nombre de rencontres scientifiques et publient dans des revues et chez des éditeurs de renom. Les doctorants sont associés de manière étroite aux activités du CEDIN. En témoignent les ouvrages collectifs qui regroupent des articles de professeurs et d'étudiants, permettant à ces derniers de publier dans des ouvrages largement diffusés.

Véritable vivier pour l'enseignement et la recherche, le CEDIN compte six membres qui au cours des dernières années ont été nommés professeurs, et quatre autres membres qui sont devenus maîtres de conférence. Les doctorants tant de l'Université Paris X que d'universités étrangères apprécient l'esprit qui y règne, et notamment la possibilité d'échanges avec les enseignants. Cet attrait pour les jeunes chercheurs participe à la réputation internationale du CEDIN.

En plus de très nombreuses publications, le CEDIN organise des conférences d'actualité et des rencontres scientifiques. Ainsi a-t-il assuré la lourde tâche de l'organisation du colloque de la Société française de droit international en 2007 sur le thème de la «responsabilité de protéger» et de la publication de ses travaux.

Le CEDIN mettra très bientôt à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire via Internet une base de données en droit international public et en droit communautaire (Thucydide), comprenant à la fois tous les textes de base pertinents et des analyses. Cet accès sera certainement très apprécié par les chercheurs et praticiens du fait du caractère unique de cette véritable source électronique.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Les recherches programmées pour les quatre dernières années ont été réalisées. Pour les années à venir, les thèmes de recherche sont nombreux et comptent des sujets prospectifs. Ainsi en est-il de la préparation d'un ouvrage collectif sur le droit social européen et international.

Centre d'expertise, le CEDIN collabore avec les Ministères de la Justice, des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi qu'avec le Conseil d'Etat. L'un de ses membres est membre de la Commission du droit international (CDI) des Nations Unies.

Le CEDIN collabore avec d'autres centres de recherche de l'U.F.R. sciences juridiques, notamment par la participation des membres du CEDIN à des colloques organisés par d'autres centres et à des soutenances de mémoires conjointes. Un projet d'un colloque conjoint avec le C.R.D.P. est programmé. La possibilité de regroupement avec le CEJEC a aussi été évoquée. Des discussions exploratoires sont en cours. Sur le plan de l'enseignement, des efforts sont conduits pour travailler de manière plus étroite avec les spécialistes de droit international privé, malgré les difficultés rencontrées en termes de rattachement institutionnel de ces derniers. Ceux-ci souhaitent en effet continuer à être rattachés à des centres liés au droit privé.

5 • Analyse de la vie de l'unité

Les points faibles à évoquer sont ceux d'une pauvreté en moyens logistiques (budget, locaux, équipement) et des problèmes de ressources humaines. Le CEDIN a perdu depuis une dizaine d'années, pour des raisons statutaires, le poste d'un ingénieur de recherche financé par le CNRS. Une autre préoccupation a trait au renouvellement du corps professoral du fait de départs à la retraite dans le court et le moyen terme de certains membres du CEDIN. Il est important qu'au cours des prochaines années, les effectifs d'enseignants en droit international et en droit communautaire puissent être reconstitués pour assurer la continuité de la réputation du CEDIN. Un resserrement des liens avec le CNRS devrait être envisagé.

6 • Conclusions

A l'issue de sa visite, le Comité d'évaluation de l'AERES a constaté le dynamisme et le professionnalisme des membres du CEDIN. Les questions de recrutement mises à part, la reconduction du CEDIN en tant que centre de recherche et les moyens financiers apportés par le contrat quadriennal permettraient la continuité des activités de colloques, de publications, de collaboration avec des universités étrangères et d'aide aux étudiants pour les concours fictifs et autres activités scientifiques liées à leurs études doctorales.

Points forts :

- Équipe de rang international
- Cohérence et dynamisme de la politique scientifique du laboratoire
- Capacité de l'équipe à construire des collaborations pédagogiques et scientifiques pérennes avec d'autres centres de recherche

Points à améliorer :

- Renforcement des effectifs par le recrutement d'enseignant-chercheurs de rang A et B permettant de compenser les départs à la retraite
- Renforcement des moyens administratifs par l'affectation au CEDIN de personnels ITRF/IATOS

- Modicité des moyens matériels affectés au CEDIN (budget, locaux), sans rapport avec les besoins réels d'une équipe de rang international
- Utilité d'un rapprochement avec le CNRS

Observations générales

Le comité de visite a pu observer en écoutant les différents intervenants que l'Université de Nanterre réunissait dans le domaine du droit privé, public et de l'histoire, des individualités remarquables. A pu être observé dans chaque discipline un haut niveau de recherche et s'est dégagée l'impression d'une très bonne entente et d'une connexion régulière entre les équipes. D'une manière assez nette, le souci d'assurer le renouvellement des générations et le rajeunissement des chercheurs est manifeste. Cependant, la recherche paraît souvent très fractionnée en équipes très petites (CREDOF, CDPC) ou petites (CEGEC). Il est permis également de regretter une séparation très nette entre privatistes et publicistes et une certaine dilution des crédits lesquels sont en grande majorité consacrés à la documentation et aux ouvrages. Les croisements thématiques sont assez nombreux. Mais les équipes fonctionnent, font un énorme effort d'encadrement des doctorants lesquels sont véritablement au cœur du système de la recherche et cela est d'autant plus remarquable que les locaux sont assez exigus bien que très corrects et que ces équipes souffrent d'une insuffisance manifeste de secrétariat et de logistique.

L'interaction recherche-enseignement est en général très forte et les étudiants se trouvent eux-mêmes au centre de certains dispositifs, tels que l'organisation de séminaires ou de colloques.

En raison des chevauchements ou des croisements sur certaines thématiques : l'analyse économique, les droits fondamentaux, le droit communautaire, il serait peut être souhaitable que des rapprochements soient effectués entre certaines équipes pour optimiser les locaux en réunissant des bibliothèques afin de dégager de l'espace et pour accroître la visibilité des centres à l'extérieur. Des rapprochements pourraient par exemple être envisagés entre le CEJEC et le CEDIN sur la thématique du droit international et communautaire ; entre le CREDOF et l'UMR CTAD autour de la théorie du droit et des droits fondamentaux.

Mais le sentiment du comité d'évaluation est que ces équipes font un travail de recherche de haut niveau avec des moyens très limités.